

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 92-0609/PR/MTPUL portant approbation du procès-verbal de la réunion du Comité de Gestion du ment en date du 9 mars 1992 et approbation du projet de ment en date du 9 mars 1992 et approbation du projet de budget du fonds pour l'exercice 1992.

n° 92-0609/PR/MTPUL

Ministère	Date de publication
Ministère des travaux publics, de l'urbanisme et du logement	21 juin 1992
Numéro JO	Date du numéro
n° 12 du 30/06/1992	30 juin 1992

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

Le président de la République. chef du gouvernement: Vu les lois constitutionnelles n°\$ LR / 77-001 et 77-002 du 27 juin 1977: Vu l'ordonnance n° LR / 77-008 en date du 30 juin 1977

Vu le décret n° 87/098PRE du 23.11.87 portant nomination des membre et gouvernement: Vu la loi n ° 59/AN/88 portant création du Fonds spécial d'Entretien des installation d'Assainissement : Vu le procès-verbal de la réunion du Comité de Gestion du Fonds speciale d'Entretien des Installations d'Assainissement du 9.03.92, sur proposition du ministre des Travaux publics. de l'Urbanisme et du Logement : Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 5 mai 1992.

TEXTE INTÉGRAL

Article brémier — Sont approuvées les propositions du Comite de Gestion du Fonds spécial d'Entretien des Installations d'Assainissement contenues dans le proces-verbal de la réunion du 9 mars 1992, Ainsi que le proiet de budget de l'exercice 1992 arrêté en recettes et dépenses à 87.683.643 FD. Art 2 – Le présent arrêté sera enreaistré. publié ét exécuté partout ou besoin sera.